

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 4 (1866)  
**Heft:** 7

**Artikel:** L'intérieur des châteaux suisses  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178790>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

*Paraisant tous les Samedis*

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

**Tarif pour les annonces:** 15 centimes la ligne ou son espace.

**Nos petites villes.**

Le canton de Vaud est largement pourvu de ces localités qui s'intitulent villes, lors même qu'il en est qui comptent à peine un millier d'habitants. Ainsi les dix-neuf districts ont chacun leur capitale ; il y a même certains chefs-lieux de cercles qui seraient fort vexés si on les considérait comme des villages. L....., par exemple, veut être respecté. Il est vrai qu'on y voit un château féodal ; on y remarque en outre une usine dont nous ne dirons point de mal, n'en étant pas actionnaire. Enfin, un théâtre, qui était en pleine activité l'hiver dernier, bien qu'une partie des acteurs y fissent force germanismes et que les actrices n'eussent pas le feu sacré. Mais enfin on ne peut tout réunir, et la capitale de notre cher canton aurait dû rougir de rester en arrière du progrès dont L..... lui donnait un si bel exemple.

C'est aux petites villes que la fable *des femmes et du secret* du bon Lafontaine peut s'appliquer avec justesse ; le moindre événement y prend des proportions si gigantesques et se dénature parfois tellement qu'on ne le reconnaîtrait plus si l'on remontait à sa source, après son passage dans toutes les bouches de l'endroit ; chacun veut être le mieux instruit et connaître le fond des choses plus exactement que ceux qui y sont directement intéressés.

Une vérité incontestable que le beau sexe déplore constamment, c'est l'abondance des établissements publics, où les maris des petites villes vont passer tant d'heures de leur vie. Le nombre de ces lieux de réjouissances est presque fabuleux dans certains chefs-lieux, et moins ils sont considérables, plus il y en a proportionnellement parlant. C'est une vraie plaie d'Egypte qui augmente sans cesse et tourmentera jusqu'à la fin du monde la plus belle moitié du genre humain.

Une coutume assez générale aussi est celle d'avoir en plein air un endroit de prédilection où les hommes se rassemblent. C'est ordinairement sur un pont (quand il y en a), sous un gros arbre, devant la maison communale ou la laiterie, etc., qu'on voit ces attroupements presque toujours médisants, curieux, critiques, qui font la revue de tous les passants, des femmes surtout. Si elles sont jeunes, elles sont à peu près certaines d'entendre quelques quolibets au gros sel, suivis d'immenses éclats de rire ; aussi feraien-elles volontiers un détour pour éviter ce redoutable tribunal.

Presque toutes ces capitales en miniature ont leur

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédition du Conteum Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

*aristocratie* ; deux ou trois familles, qui se placent, dans leur opinion, au-dessus des autres, et qui seraient fort embarrassées de justifier leurs prétentions. Il n'est pas rare de voir plusieurs sociétés distinctes dans une ville qui fournirait à peine assez de monde pour en former une seule. Mais l'*aristocratie* se tient fièrement à l'écart, cherchant à se persuader, mais ne persuadant personne, qu'elle est supérieure au commun des mortels.

Il y a encore d'autres misères à déplorer dans les intéressantes localités dont nous parlons : leurs rues sont en général dotées d'un pavé fantasque ne ressemblant pas mal à une mer agitée. On y marche en tremblant ; tout-à-coup le pied disparaît dans une profondeur imprévue, ou rencontre un monticule inattendu. Puis l'éclairage est souvent à l'état d'enfance ; les municipaux, sous prétexte de servir les intérêts de leur commune, suppriment *le gaz* lorsque la lune est censée répandre sa douce lumière ; ils ne comptent pas sur les nuages qui viennent parfois contrarier leurs plans d'économie, et n'ont aucun égard pour les voyageurs et les ivrognes attardés.

Enfin, comme nous sommes dans un siècle de progrès, espérons que les petites villes, se piquant d'honneur, deviendront blanches, proprettes, éclairées, que ceux qui sont faits pour s'entendre ne seront pas toujours divisés et que les expressions sonores d'*égalité*, *fraternité*, employées souvent à tort et à travers dans les fêtes si fréquentes de notre chère patrie, deviendront un jour des réalités inconnues jusqu'ici, du moins dans leur véritable acceptation.

S.

**L'intérieur des châteaux suisses.**

Parmi les beautés de la Suisse, les ruines romantiques des vieux manoirs féodaux ne sont pas les moins intéressantes ; elles s'élèvent encore en grand nombre au sommet des collines et des rochers. D'après leur aspect, les plus anciennes tours furent construites peut-être déjà en partie avant la domination romaine, mais à coup sûr en grand nombre après cette domination, pour la sécurité du pays contre les voisins indomptés. Dans ces temps agités, beaucoup de châteaux forts furent bâties dans les situations les mieux favorisées par la nature, comme refuge des familles. La nécessité de défendre les passages obligeait à éléver des tours et des constructions fortifiées ; ainsi surgirent

successivement, pendant les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, tant de manoirs, qui formaient en quelque sorte une chaîne d'esclavage autour de notre pays.

Ce qui contribuait surtout à la sécurité de ces asiles, c'est qu'ils étaient ordinairement construits sur un rocher à pic et protégés par des abîmes infranchissables creusés par la nature, ou des fossés profonds. Une large tour carrée était la demeure du seigneur ; autour de celle-ci était la cour entourée d'épaisses murailles. Dans le château se trouvait la chapelle, l'habitation de toute la domesticité masculine, les appartements destinés à serrer les subsistances et les écuries aux chevaux. La tour se composait de quatre étages. Le rez-de-chaussée n'avait point d'entrée extérieure ; on pénétrait dans l'intérieur de la tour par le premier étage, d'où l'on descendait au rez-de-chaussée. C'est ici que se trouvaient les celliers, les entrepôts de provisions, un puits profond et à côté, dans un angle quelconque, un cachot hideux, étroit et profond, qui, sous le nom d'*oubliettes*, s'est trouvé dans presque tous les anciens châteaux. On y faisait descendre au moyen de cordes, tous les malheureux qui portaient ombrage et dont on voulait se débarrasser ; on leur jetait du pain pour prolonger leur existence ou bien on les laissait mourir de faim. L'étage renfermait une immense cuisine servant de vestibule général ; les portes étaient à environ quinze pieds au-dessus de la cour.

Pour pénétrer dans la tour il y avait extérieurement des escaliers de bois qu'on détruisait en temps de guerre. La cuisine servait en même temps de logis à la domesticité féminine dont les dortoirs simulaient d'immenses armoires. De là un escalier tournant, étroit et raide, conduisait en haut vers le logis du seigneur, qui remplissait tout l'espace carré de la tour ; dans un angle il y avait un fourneau énorme avec de larges degrés. Les objets précieux étaient conservés dans de vastes armoires pratiquées dans les murailles. A côté des rares petites fenêtres, on avait ménagé dans la profondeur des murs de petits cabinets commodes où la châtelaine et les dames de son entourage se livraient aux charmes d'une conversation enjouée, à un travail de pur déassement. A l'étage supérieur, où l'on montait également par un escalier tournant, se trouvait la salle des chevaliers (salle de cérémonie) ornée de vitraux peints ; c'était là que se donnaient les audiences et qu'on recevait les étrangers de distinction. Il s'y trouvait une cheminée immense ; aux parois étaient suspendus des cuirasses, des cotte de mailles, des casques, des boucliers, des épées ; là aussi avaient lieu les festins et les grandes orgies. Au-dessus de cette salle, le guet veillait en sentinelle et observait attentivement des crénaux de la tour toute la contrée environnante ; il annonçait l'arrivée des hôtes bienvenus, ainsi que l'approche de troupes hostiles. Ainsi était disposé le séjour de la noblesse vassale à l'époque où florissait la féodalité. Les châteaux des comtes et des seigneurs étaient plus vastes et avaient une distribution plus agréable qui rendait la vie intérieure moins monotone.

#### Un nouvel extincteur des incendies.

Le grand nombre des incendies qui ont exercé leurs

ravages dans notre pays, pendant l'année 1865, nous paraît rendre opportune la publication de quelques détails sur un nouvel appareil, imaginé en France par MM. Carlier et Vignon, et qui a été l'objet d'expériences décisives qui ont parfaitement réussi. Le 2 octobre dernier, on mit le feu à deux baraques en planches, entourées de fagots, établies sur le bords de la Seine, à Paris ; les flammes avaient pris de grandes proportions, quand un homme, portant sur ses épaules un petit cylindre de métal, s'approcha du foyer de l'incendie. Il ouvrit un robinet placé au bas du cylindre et dirigea sur l'incendie un jet de liquide qui s'élançait avec violence de l'appareil ; en quelques secondes ; le feu était complètement éteint.

*L'Union internationale* donne de cet appareil la description suivante :

L'extincteur est un cylindre métallique d'un volume variant entre 10 et 45 litres ; il renferme de l'eau dans laquelle on introduit de l'acide tartrique et du bicarbonate de soude. Ces deux produits ne sont pas immédiatement en contact dans l'appareil. Une disposition ingénieuse permet de les mélanger en tournant une vis extérieure, et dans ce cas ils agissent l'un sur l'autre, donnent naissance à de l'acide carbonique, qui, se dégageant en vase clos, produit à la surface du liquide une pression de 3 à 5 atmosphères. On comprend que, si le robinet situé à la base de l'appareil est ouvert, la pression refoule le liquide avec force, et projette à une grande distance (18 mètres environ) un mince jet d'une eau chargée d'acide carbonique, à peu près comme dans les siphons d'eau de seltz.

Quand ce jet liquide arrive en contact avec le feu, l'acide carbonique contenu dans l'eau se dégage, en absorbant de la chaleur, ou, ce qui revient au même, en produisant du froid ; la flamme se trouve en outre enveloppée dans une atmosphère qui n'entretient pas la combustion ; elle s'éteint.

On sait, en effet, qu'une bougie allumée plongée dans l'acide carbonique cesse immédiatement de brûler ; on sait aussi que ce dernier gaz est très lourd et que par conséquent il peut former au-dessus d'un foyer presque éteint une couche gazeuse qui ne se mélange pas immédiatement à l'air atmosphérique et qui empêche le feu de se raviver.

On voit que l'idée fondamentale de l'extinction est simple et originale ; c'est l'application de l'eau de seltz à l'extinction du feu. Les extincteurs sont portatifs ; leur emploi n'est d'aucun danger, car ils sont très-solument construits et pourraient supporter des pressions beaucoup plus considérables que celles qui s'exercent sur leurs parois. Ils peuvent être manœuvrés aisément par une seule personne, et l'appareil se charge en deux minutes, par un procédé simple et pratique. Une fois qu'il est chargé, il peut être laissé de côté six mois, et même un an, et se trouve toujours prêt à fonctionner.

L'extincteur offre encore l'avantage de dépenser une très-faible quantité d'eau, qui est quelquefois rare dans certaines localités. Nous sommes persuadés que cette invention prendra la plus grande extension, car les établissements publics, les théâtres, les usines, les maisons isolées, les fermes tiendront à posséder cet